

Membres du Comité Directeur

BILAN COMPTABLE GENERAL

Au terme de cette Olympiade, je me dois de vous dresser un bilan général de la situation comptable de notre Fédération.

Les principaux points positifs sont les suivants :

- Réduction de la situation nette négative de 34 % (selon tableau ci-joint) de 1999 à 2004. Cette réduction aurait pu être plus importante (57 %) sans l'incidence du règlement du litige MIKASA qui a privé la F.F.V.B. de ressources partenariats lors des exercices 1999/2000 à 2001/2002.
- Règlement des divers litiges en 1999 – 2000 et 2002 (TOURCOING, LUCANE, MIKASA, LNV)
- Aucun litige à ce jour.
- Reprise gestion revue fédérale.
- Gestion Championnat de FRANCE BEACH en partenariat avec un promoteur.
- Achat siège fédéral avec concours bancaire à 100 % (économie à terme à réaliser)
- Indemnisation annuelle LNV pour les clubs ayant des internationaux.

Les points négatifs sont l'embauche sans succès d'un directeur marketing et communication, sans oublier le résultat déficitaire de 2002 dû essentiellement à notre surprenante 3^e place du Championnat du Monde seniors garçons en ARGENTINE.

Je souhaite également évoquer l'évolution favorable de notre organisation comptable ; en effet, du fait d'une meilleure répartition du travail certaines pièces comptables tels que les notes de remboursement de frais de déplacements sont adressées aux comptables après contrôle.

Ainsi la comptabilité fédérale devient de plus en plus un outil de gestion.

Pour preuve :

- Notre comptabilité analytique est adressée depuis 2 ans au Ministère pour déterminer la convention d'objectifs annuelle.
- Les pensions des pôles sont intégrées depuis 1 an dans notre comptabilité pour effectuer régulièrement les relances des demandes de règlements aux parents.
- Un suivi de l'ensemble des dépenses, et plus particulièrement celles de la Direction Technique Nationale, est effectué et rapproché avec les budgets des différents secteurs accordés par le Bureau Fédéral.
- Des situations comptables et des comptes de résultats prévisionnels peuvent être établis.

ANNEXE 3

Les procédures d'engagement des dépenses mises en place début 2003 doivent être pérennisées.

La formation du personnel comptable doit aussi être poursuivie afin qu'ils effectuent l'ensemble des travaux comptables.

Malgré ces évolutions importantes, sachez que d'autres "chantiers" doivent être lancés, tels que la gestion des clubs dès leur inscription en Championnat de FRANCE jusqu'au contrôle de la qualification des entraîneurs.

Pour conclure, et dans l'espoir que lors de la prochaine Olympiade la situation nette de la Fédération soit définitivement équilibrée et que la gestion de notre sport soit assurée par son personnel et ses dirigeants, je tiens à remercier l'ensemble des personnes qui m'ont aidé à réaliser cette mission de tous les jours.

Christian ALBE